

Un adolescent de 15 ans a été agressé au couteau à la sortie du lycée Carnot, à Cannes, dans l'après-midi du **jeudi 5 février 2026**, déclenchant une vive émotion parmi les élèves et les familles du secteur. Les faits ont été abondamment traités par les autorités judiciaires et policières jusqu'au samedi 7 février, date à laquelle la principale suspecte a été présentée à un juge d'instruction.

□ **Les faits**

Aux environs de 15 h, à proximité de l'entrée du lycée Carnot, un lycéen a été poignardé à plusieurs reprises, notamment au cou et au bras, selon les premiers éléments de l'enquête. Touché à quatre reprises, il a été rapidement pris en charge par les secours puis transporté vers un centre hospitalier de Cannes. Son **pronostic vital n'était pas engagé**, mais il a été placé en observation.

□ **Interpellation et mise en examen**

L'enquête, ouverte en flagrance pour tentative de meurtre, a rapidement permis l'interpellation de l'agresseur présumé, une autre élève de 15 ans, amie puis ex-compagne de la victime. D'après les enquêteurs, le différend entre les deux adolescents aurait pris naissance après la diffusion d'une vidéo impliquant la jeune fille sur les réseaux sociaux — élément qui pourrait avoir servi de déclencheur au geste violent.

Le **7 février 2026**, elle a été présentée à un juge d'instruction et mise en examen pour tentative d'assassinat. Le juge a prononcé plusieurs mesures de contrôle judiciaire strictes : interdiction de rencontrer la victime ou d'entrer en contact avec les témoins, interdiction de porter une arme, et obligation de soins. Elle devra être placée chez un membre de sa famille en dehors des Alpes-Maritimes.

□ **Réactions et mesures de soutien**

Suite à l'agression, le lycée Carnot a fermé ses portes le lendemain des faits pour permettre aux élèves et au personnel de se remettre de l'événement. Une cellule psychologique a été mise en place, et devait rester accessible au moins jusqu'au mardi 10 février, afin d'accompagner les jeunes encore choqués par cette violence survenue devant l'établissement.

□ **Contexte préoccupant**

Cette agression intervient dans un contexte où plusieurs faits de violence en milieu scolaire

ont récemment fait la une dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, suscitant l'inquiétude des autorités éducatives et des parents quant à la sécurité des élèves et aux moyens de prévention à mobiliser

Mineurs auteurs d'infractions : ce que dit la loi

En France, les **mineurs délinquants** relèvent d'un régime juridique spécifique, fondé sur le principe de **responsabilité pénale atténuée** et de **primaute de l'éducatif**.

Âge et responsabilité pénale

- Un mineur peut être tenu pénallement responsable **dès lors qu'il est capable de discernement**, quel que soit son âge.
- En pratique, cette capacité est appréciée par le juge au cas par cas.

Mesures et sanctions possibles

- Pour les mineurs de moins de 18 ans, la justice privilégie les **mesures éducatives** (accompagnement éducatif, placement, suivi psychologique).
- Des **sanctions pénales** peuvent toutefois être prononcées en cas de faits graves (violences, tentative d'homicide), notamment à partir de **13 ans**.

Atténuation de peine

- Les peines encourues par un mineur sont en principe **réduites de moitié** par rapport à celles prévues pour un majeur.
- Cette atténuation peut toutefois être écartée pour les mineurs de plus de 16 ans, en cas de gravité exceptionnelle des faits.

Contrôle judiciaire et détention

- Un mineur mis en examen peut faire l'objet d'un **contrôle judiciaire strict** : interdictions de contact, obligation de soins, placement hors du domicile familial.
- La **détention provisoire** reste exceptionnelle et strictement encadrée.

Objectif central

La justice des mineurs vise avant tout la **prévention de la récidive**, la **protection de la société** et la **réinsertion du jeune**, sans exclure une réponse pénale lorsque la gravité des

faits l'exige.

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité